Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251127-251127_06-DE

N° 251127-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 11 **Votants :** 13 **Procurations** :2

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, MOLLE Anabelle, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, DUBUIS Carole, LE GAC Bernard, LE CORRE Marie-Josée

ABSENCES : LE BRAS Yvon, LESTIC Marie-Thérèse, BARRE Gérard, LE QUELLEC Laurent

POUVOIRS : M. BARRE Gérard donne pouvoir à Mme DUBUIS Carole, M. LE QUELLEC Laurent donne pouvoir à Mme L'ANTHOEN Michelle.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2026 DU BUDGET COMMUNAL

Madame Molle, adjointe aux finances et au personnel rappelle l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités locales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire, peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget N-1 du budget primitif (BP) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre cette délibération en attendant le vote du budget primitif 2026.

La répartition des dépenses d'investissement soit 273 826.64 € sera la suivante :

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT en euros
20	Immobilisations incorporelles	38 044.61 €
204	Subventions d'équipement versées	4 963.99 €
21	Immobilisations corporelles	74 040.20 €
23	Immobilisations en cours	156 777.84 €
	TOTAL	**273 826.64 €**

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251127-251127_06-DE

VU l'avis favorable de la commission de finances du 14 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE cette proposition ;

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 273 826.64 €

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LE CARLUER Marie-Philomène